



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

du Registre des délibérations du Conseil municipal

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	34	10	5

SEANCE du vendredi 1 décembre 2017

**OBJET : 16-5 - AVENUE DES FRERES
GARBERO - PARCELLE AV 190 - LOCAL
LOT 496- COPROPRIETE JARDINS DES
ROSES - ACQUISITION AUPRES DE
MONSIEUR COURTOIS**

Le vendredi 1 décembre 2017 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 24/11/17, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAoui, M. Marc FOSSOUD, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Eric PAUGET, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Mme Alexia MISSANA, Mme Agnès GAILLOT, M. Marc GERIOS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

Procurations

M. Audouin RAMBAUD à M. Bernard DELIQUAIRE
M. André-Luc SEITHER à M. Jacques GENTE
Mme Jacqueline BOUFFIER à Mme Jacqueline DOR
M. Alain CHAUSSARD à Mme Martine SAVALLI
M. Michel GASTALDI à M. Henri CHIALVA
M. Gérald LACOSTE à Mme Cléa PUGNAIRE
Mme Carine CURTET à M. Patrick DULBECCO
M. Jacques BARTOLETTI à M. Eric DUPLAY
M. Mickael URBANI à M. Patrice COLOMB
M. Matthieu GILLI à M. Eric PAUGET

Absents : Mme Rachel DESBORDES, M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Louis LO FARO

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

3214 17

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 8 DEC. 2017

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 14 DEC. 2017

Pour le Maire,



A. CLAVERIE
Directeur

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.
Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

16-5 - AVENUE DES FRERES GARBERO - PARCELLE AV 190 - LOCAL LOT 496- COPROPRIETE JARDINS DES ROSES
- ACQUISITION AUPRES DE MONSIEUR COURTOIS

Commission(s) : URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTC

En décembre 2013, le quartier de la Fontonne et plus précisément, la galerie marchande de l'immeuble « Jardins des Roses », a été frappée par un incendie, dévastant un certain nombre de commerces, dont le local occupé par la Poste, propriété communale. Depuis cette date, cette galerie demeure fermée.

Une volonté forte, constante et soutenue de la municipalité sur les problématiques d'incivilité et de délinquance particulières, a conduit à s'interroger sur une implantation étendue et qualitative de services de sécurité au sein même de la Galerie des Roses.

C'est la raison pour laquelle la Commune a acquis un local pour y implanter un îlot de police municipale sis chemin des Frères Garbero, au sein de l'immeuble « Jardin des roses », qui a été inauguré en janvier 2017.

A cette époque, sensibilisé par ce projet et souhaitant prochainement faire valoir ses droits à la retraite, Monsieur COURTOIS, propriétaire d'un local de 79 m² au sous-sol à l'aplomb immédiat de la propriété de la Ville, avait fait part de son souhait de vendre son bien. Par courriel du 11 avril dernier, il a formalisé sa demande au prix de 45 000 euros.

Après étude avec les services municipaux, il s'avère que ce local représente un intérêt certain car il est accessible par un escalier et par une rampe de garage à 20 mètres du poste de police et est doté d'une vidéo protection des parties communes en sous-sol.

Sa surface permettrait d'accueillir les deux roues des ilotiers et ainsi de mettre un terme à une problématique de stationnement des ilotiers sur le trottoir.

Une négociation a été menée avec le propriétaire, qui accepte de céder son local pour un montant de 30 000 euros.

OUI CET EXPOSÉ
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
LE CONSEIL MUNICIPAL
À l'unanimité

- **ACCEPTE** l'acquisition auprès de Monsieur COURTOIS de son local en sous-sol portant lot 496, faisant partie de la copropriété « Jardins des Roses », sis avenue des Frères Garbero, cadastré AV 190 ;

- **DIT** que le prix d'acquisition est de 30 000 € ;

- **ACTE** que les crédits nécessaires à cet achat se feront sur le budget 2018 ;

- **AUTORISE** Monsieur le maire ou son représentant à signer les actes à intervenir.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.."

Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :**

DCM N.16-5 - AVENUE DES FRERES GARBERO - PARCELLE AV 190 - LOCAL LOT 496-
COPROPRIETE JARDINS DES ROSES - ACQUISITION AUPRES DE MONSIEUR COURTOIS -

Date de transmission de l'acte : 14/12/2017

**Date de réception de l'accusé de
réception :** 14/12/2017

Numéro de l'acte : DCM3214-17 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20171201-DCM3214-17-DE

Date de décision : 01/12/2017

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.1. Acquisitions